

Ministry of Education

The Literacy and Numeracy
Secretariat
900 Bay Street
Mowat Block, 10th Floor
Toronto ON M7A 1L2
Facsimile (416) 325-8565
Telephone (416) 325-9955

Ministère de l'Éducation

Le Secrétariat de la littératie
et de la numératie
900, rue Bay
Édifice Mowat, 10^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Télécopieur (416) 325-8565
Téléphone (416) 325-9955

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Ruth Mattingley
Administratrice en chef
Le secrétariat de la littératie et de la numératie

DATE : Le 26 septembre 2006

OBJET : Processus de financement du partenariat d'interventions
ciblées de l'Ontario (PICO)

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de rencontrer au cours des dernières semaines les agentes et les agents du rendement des élèves (ARE) du Secrétariat de la littératie et de la numératie. Nous avons hâte de travailler en collaboration avec vous sur l'initiative du PICO. Comme les nouvelles données de l'OQRE ont été rendues publiques, nous avons examiné et révisé la liste des écoles qui participeront à la stratégie de redressement des écoles du PICO.

Comme vous le savez, l'initiative du PICO comprend la stratégie du conseil du PICO et la stratégie de redressement des écoles du PICO. Au printemps dernier, les conseils ont reçu des renseignements préliminaires à propos du financement. Nous aimerions verser ces fonds le plus rapidement possible, afin d'appuyer les stratégies d'amélioration identifiées dans votre conseil. Au cours des semaines à venir, les ARE travailleront avec vous à l'examen et à la révision des plans d'amélioration du conseil, en tenant compte des nouvelles données de l'OQRE et de l'initiative du PICO, pour s'assurer que des stratégies précises sont en place pour appuyer les écoles peu performantes, stationnaires et celles qui sont en déclin.

Les conseils doivent utiliser les fonds du PICO pour fournir un appui direct aux écoles qui ont été choisies pour participer à la stratégie de redressement des écoles du PICO, et pour procurer un financement pour la stratégie générale du PICO du conseil. On s'attend à ce que les conseils qui n'ont aucune école identifiée par la stratégie de redressement des écoles du PICO, utilisent les fonds du PICO pour développer une stratégie de conseil visant à assurer l'amélioration continue dans toutes les écoles, en portant une attention particulière aux écoles où le rendement est stationnaire ou en

déclin. Les stratégies du conseil devraient aussi fournir des interventions pour des groupes spécifiques d'élèves peu performants pour assurer l'équité des résultats. Les fonds du PICO doivent être dépensés d'ici le **30 août 2007** et les conseils doivent soumettre le rapport financier final au Secrétariat de la littératie et de la numératie à cette date.

Les fonds du PICO seront versés au conseil dès que le directeur ou la directrice de l'éducation et la chef de l'équipe régionale du SLN approuve les stratégies spécifiques à mettre en œuvre dans la stratégie du conseil, en général, et celles à mettre en œuvre de façon particulière dans les écoles peu performantes, stationnaires et/ou en déclin. Les conseils recevront une lettre d'entente confirmant le montant du financement pour le conseil et les attentes quant aux modalités concernant le rapport final. Les directrices et les directeurs de l'éducation seront invités à signer la lettre d'entente et d'envoyer une copie au Secrétariat de la littératie et de la numératie, accompagnée d'une copie du plan d'amélioration approuvé du conseil.

Les conseils seront responsables du transfert des fonds aux écoles qui participeront à la stratégie de redressement des écoles du PICO. Ces fonds **ne devront pas** être remis à l'école avant que le plan d'amélioration de l'école n'ait été révisé et approuvé. La surintendante ou le surintendant responsable de ou des écoles spécifiques, l'agente ou l'agent du rendement des élèves travaillant dans l'école et la chef d'équipe régionale du SLN examineront et approuveront le plan de l'école. Une fois qu'ils auront approuvé le plan d'amélioration de l'école, le conseil doit transférer à l'école, les fonds qui leur seront accordés selon ce plan.

Le plan d'amélioration de l'école devrait identifier les objectifs d'amélioration de l'école, les stratégies spécifiques visant l'amélioration, les ressources requises, le budget, le calendrier de mise en œuvre, les stratégies de suivi, les résultats attendus, les moyens utilisés pour mesurer la réussite, et les personnes clés responsables de la mise en œuvre des diverses stratégies. Du temps devrait être accordé pour la collaboration entre les membres du personnel et l'apprentissage professionnel en cours d'emploi.

Si vous avez des questions sur le financement du PICO, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent du rendement des élèves de votre région.

En travaillant ensemble à la mise en œuvre de stratégies à haut rendement, fondées sur la recherche, nous aiderons toutes les écoles à atteindre une amélioration continue.

Veillez recevoir mes meilleures salutations.



Ruth Mattingley
c.c. Chefs des bureaux régionaux